

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE QUATORZE LE 23 octobre (23/10/2014)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 17 octobre, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire,**

Mme Colette ROLLET, M. Daniel BOTTA, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Daniel CALVI, M. Jérôme VALETTE, **Adjoints,**

Mme Anne-Marie SAURY, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Pierre FONTANIE, Mme Eliette DELMAS, Mme Christine HEMERY, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne GASC, M. Mathieu RICHARD, M. Pierre GUILLAMAT, M. Gilles BENECH, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, Mme Marie-Claude DULAC, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

ETAIENT REPRESENTES :

M. Michel PIRAME (représenté par Mme Fabienne GASC), Mme Fabienne MAERTEN (représentée par M. Jérôme VALETTE), Mme Sabine AUGÉ (représentée par Mme Muriel VALETTE), M. Jean-Luc GARRIGUES (représenté par M. Maurice ANDRAL), M. Aïzen ABOUA (représenté par Mme Maïté GARRIGUES), Mme Marie CASTRO (représentée par M. Pierre GUILLAMAT), M. Franck BOUSQUET (représenté par M. Gérard VALLES), **Conseillers Municipaux.**

ETAIT ABSENTE :

Mme Michèle AJELLO DUGUE, **Conseillère Municipale.**

M. Jean-Luc HENRYOT est nommé secrétaire de séance.



21 – 23 Octobre 2014

ETUDE HYDROGEOLOGIQUE DU SITE DE L'EGLISE DE ST MARTIN

Rapporteur : Mme VALETTE

CONSIDERANT le rapport de M. Bastien Lefebvre de l'Université de Toulouse-le-Mirail sur les fouilles réalisées en juillet 2012,

CONSIDERANT l'arrêté de Monsieur le Préfet de Région en date du 16 juillet 2014, de classement au titre des monuments historiques de la parcelle située au 28 avenue de Gascogne à Moissac, contenant les vestiges d'un balnéaire antique et portant l'église Saint-Martin,

CONSIDERANT que l'État (DRAC-STAP) par lettre du 29 août 2014, informe la commune de sa participation pour une étude hydrogéologique d'un montant estimé de 50 000 €, et la sollicite pour le dépôt d'un dossier de demande de subvention,

**Le Conseil Communal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

- **ACCEPTE** le principe de lancement d'une étude hydrogéologique sur le site classé de l'église de Saint-Martin,
- **SOLLICITE** les services de l'État (DRAC-STAP) à hauteur de 50 % du montant estimé de cette étude de 50 000 €,
- **SOLLICITE** l'aide de la Région Midi-Pyrénées et du Département de Tarn et Garonne pour le financement des 50 % restants,
- **SOLLICITE** l'aide des services de l'Etat (DETR) pour la suite réservée à cette étude.

Pour copie conforme

Moissac le 27 octobre 2014

Le Maire,



Jean-Michel HENRYOT



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :